



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**RECUEIL SPECIAL n°97 du 21 DECEMBRE 2018**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

**MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE.....2**

**Secrétariat de Direction.....2**

- Délégations de signature en date du 03 décembre 2018 du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Béthune à monsieur ROUSSEL Guillaume, capitaine, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Béthune.....2

---

**MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE**

---

**SECRÉTARIAT DE DIRECTION**

---

- Délégations de signature en date du 03 décembre 2018 du chef d'établissement de la maison d'arrêt de Béthune à monsieur ROUSSEL Guillaume, capitaine, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Béthune.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément aux articles D250 et D251-6 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la présidence de la commission de discipline.

Le Chef d'Établissement,  
  
Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
affichage salle de commission de discipline  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Directeur Interrégional  
des Services Pénitentiaires des Hauts-de-FRANCE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D388 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, de suspendre l'habilitation d'un praticien hospitalier exerçant à temps partiel et des autres personnels hospitaliers.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DELEGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D422 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser les détenus à recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination  
générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
*SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES*

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DELEGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne conformément à l'article 712-8 du CPP, délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la signature des décisions de modification des horaires d'entrée ou sortie de semi-liberté.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- copie à Madame la Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Lille  
dossier administratif de l'intéressé  
Préfecture du Pas-de-Calais — bureau de la coordination générale



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D455 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'opposer un refus à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
  - bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D259 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la décision en cas de recours gracieux des détenus.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale de  
LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D250-1 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la décision de poursuite de la procédure disciplinaire des détenus.

Le Chef d'Établissement,

Stépii:de WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

BÉTHUNE, 03 DÉCEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément aux articles D401, D403 et D411 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, de délivrer et/ou de retirer les permis de visite des détenus condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier ministériel.

Le Chef d'Établissement,  
in  
P.

Stéphane VVALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination  
générale — Préfecture du Pas-de-Calais



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 17 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la mise en oeuvre et l'attribution des notices annuelles du personnel de la Maison d'arrêt de Béthune.

Le Chef d'Établissement,

Stépha né WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION— RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour le niveau de surveillance requis lors des extractions médicales.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

—  
c

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D283 alinéa 3 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, Capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'avoir la possibilité d'employer des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination  
générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

BÉTHUNE, LE 03 DECEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément aux articles R57-9-10 et D250-3 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, Capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la mise en prévention au quartier disciplinaire.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D423 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser un détenu à recevoir des colis de linge et/ou des livres brochés.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
*SECRETARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES*

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D414 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'interdire les détenus condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint et leur famille.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D421 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser les détenus à envoyer de l'argent à leur famille.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
d'établissement, DE LILLE

Le Chef

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D251-8 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions disciplinaires.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DECEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D394 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser à un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE**

**A BÉTHUNE**

**Le 03/12/2018**

**Décision portant délégation de signature**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-79 et R. 57-6-24

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 22/06/2017 nommant **Monsieur Stéphane WALLAERT** en qualité de chef d'établissement de BÉTHUNE

Monsieur **Stéphane WALLAERT**, chef d'établissement de BÉTHUNE **DÉCIDE** :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire à la Maison d'Arrêt de Béthune aux fins de décider de la fouille des personnes détenues.

Le chef d'établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- Préfecture du Pas-de-Calais —  
bureau de la coordination générale



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D435 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D454 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser un détenu à recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION POUR CHANGEMENT DE CELLULE**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour effectuer les changements de cellule, selon l'article D91 du code de procédure pénale.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- copie à Madame la Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
  
DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice interrégionale  
des services pénitentiaires de LILLE

### DELEGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour la mise en oeuvre de l'article 24 de la loi du 12/04/2000.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais

Maison d'arrêt de BÉTHUNE  
106 rue d'Aire  
62407 BÉTHUNE Cedex  
Téléphone : 03.21.63.15.72  
Télécopie : 03.21.63.15.77





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice interrégionale  
des services pénitentiaires des Hauts-de-FRANCE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D446 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser l'animation d'activités organisées pour les détenus par des personnes extérieures.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DECEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la directrice interrégionale  
des services pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D448 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, commandant pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser un détenu à participer à des activités culturelles ou socioculturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de Lille

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D390-1 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser l'accès à l'établissement aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WAL ERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des services pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D389 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser l'accès à l'établissement des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

### DELEGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément aux articles R57-8-1 et D277 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, Capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour donner autorisation d'accès à l'établissement à des personnes étrangères au service.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale
- Préfecture du Pas-de-Calais



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

*SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES*

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale  
Des services pénitentiaires de Lille

### DELEGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D390 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'autoriser l'accès à l'établissement aux personnes intervenant dans le cadre d'action de prévention et d'éducation pour la santé.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

BETHUNE, LE 03 DECEMBRE 2018

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

SECRÉTARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES

**DELEGATION POUR ACCÈS A L'ARMURERIE**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, Capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, pour l'accès à l'armurerie de l'établissement.

Le Chef d'Étab sernent,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- copie à Madame la Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Lille
- dossier administratif de l'intéressé  
Préfecture du Pas-de-Calais — bureau de la coordination générale



## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille**

**A BÉTHUNE Le 03/12/2018**

### Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 22/06/2017 nommant **Monsieur Stéphane WALLAERT** en qualité de chef d'établissement de BÉTHUNE

Monsieur **Stéphane WALLAERT**, chef d'établissement de BÉTHUNE

#### DÉCIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur **Guillaume ROUSSEL**, capitaine à MA BÉTHUNE, aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline à la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,

**Stéphane WALLAER**

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- Préfecture du Pas-de-Calais — bureau de la coordination général





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
*SECRETARIAT DE DIRECTION - RESSOURCES HUMAINES*

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DÉLÉGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D459-3 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'interdire un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais

Maison d'arrêt de BÉTHUNE  
106 rue d'Aire  
62407 BÉTHUNE Cedex  
Téléphone : 03.21.63.15.72  
Télécopie : 03.21.63.15.77



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D405 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, de décider que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
  - bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE

DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE

*SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES*

BÉTHUNE, LE 04 DECEMBRE 2018

Le Chef d'établissement,

à

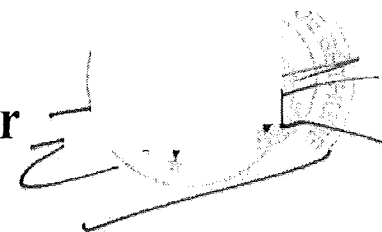
Madame la directrice interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

**DELEGATION**

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, d'accéder aux dispositifs et enregistrements de vidéo-protection.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

rr 

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
  - bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRÉTARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de LILLE

DÉLÉGATION

Je soussigné Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D473 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, de suspendre l'agrément d'un visiteur de prison.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane UVAL A T

- copie à l'intéressé
- dossier administratif de l'intéressé
- bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

BÉTHUNE, LE 03 DÉCEMBRE 2018

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES  
DE LILLE

Le Chef d'établissement,

à

MAISON D'ARRÊT DE BÉTHUNE  
SECRETARIAT DE DIRECTION — RESSOURCES HUMAINES

Madame la Directrice Interrégionale  
des services pénitentiaires de LILLE

### DÉLÉGATION

Je soussignée Stéphane WALLAERT, chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Béthune, donne délégation conformément à l'article D409 du code de procédure pénale, à Monsieur Guillaume ROUSSEL, capitaine pénitentiaire adjoint au chef d'établissement, de suspendre temporairement la visite d'un titulaire d'un permis à un détenu.

Le Chef d'Établissement,

Stéphane WALLAERT

copie à l'intéressé  
dossier administratif de l'intéressé  
bureau de la coordination générale — Préfecture du Pas-de-Calais